



Le procédé d'évaluation

Le procédé d'évaluation est expliqué verbalement aux candidats lors de la prise d'informations de celui-ci auprès de l'établissement et lors de l'inscription.

Le document est remis à la demande du candidat.

L'évaluation de départ est effectuée à l'aide d'un simulateur de conduite.

Ce test va permettre de quantifier le nombre d'heures de formation pratique qu'il faudra à l'élève.

Rappel : le nombre d'heures pratiques peut-être notifié par le formateur en fonction de la note obtenue par l'élève.

L'évaluation se décompose en 3 parties :

La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours.



La deuxième permet de mesurer quelles sont les connaissances de l'élève en matière de signalisation et de règles de conduite.



La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.





L'évaluation dure environ 45 minutes.

Il est conseillé de prévoir une plage horaire d'une heure par élève pour l'évaluation.

Le livret d'apprentissage permet également l'évaluation des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par le formateur, qui précisera les critères et les conditions de réussite ; sont prévues. L'élève aura ainsi la possibilité de mesurer sa réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que l'élève aura de ses capacités, de ses motivations et de ses limites, des autoévaluations sont à leur disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.